

# BUDGET PRIMITIF 2010



## SOMMAIRE

### IX - Pour le développement des actions européennes et interrégionales

Introduction générale .....	IX.5
901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international .....	IX. 7 à IX. 17
Annexes .....	IX.18 à IX.22
Annexes budgétaires .....	IX. 23- IX.24

## IX. - Pour le développement des actions européennes et interrégionales

Dans le cadre de la mission IX, sont mises en œuvre des actions que la Région a choisi de conduire hors de ses compétences obligatoires mais considérées comme importantes pour l'ouverture européenne et internationale des acteurs bretons. A cet égard, il est utile de rappeler que le budget de la mission n'a pas vocation à intervenir sur l'ensemble des actions européennes et internationales engagées par la Région. En effet, les actions intimement liées à des politiques sectorielles sont rattachées à ces secteurs.

La politique développée dans le cadre de la mission IX a pour objectif de développer la dimension européenne de la région en sensibilisant les citoyens aux enjeux européens, en favorisant les relations et les projets avec d'autres régions européennes, et de promouvoir l'ouverture internationale de la région en établissant des ponts entre la Bretagne et des zones plus lointaines, moins directement accessibles que les régions européennes.

Sans être réservées à ce seul public, nos actions en matière d'information européenne s'adresse tout particulièrement aux jeunes, grâce à deux dispositifs mis à la disposition des établissements scolaires et des organismes de formation, les Animateurs Europe et les Kiosques Europe. Ces dispositifs sont régulièrement adaptés et améliorés pour mieux correspondre aux attentes des publics concernés et des pédagogues. En 2010, par exemple, la nouvelle équipe d'animateurs recrutée fin 2009 pourra disposer de nouveaux outils d'intervention clés en mains. Nul doute que l'aboutissement du long processus de ratification du traité de Lisbonne et par conséquent la mise en oeuvre d'un fonctionnement des institutions européennes rénové et simplifié, davantage lisible du grand public avec la mise en place d'un président élu de l'Union et d'un haut représentant pour la politique étrangère, suscitera des sollicitations.

Mais l'effort d'information s'adresse également à un public plus large afin d'améliorer la capacité des acteurs à participer à des réseaux ou à des programmes européens. L'Espace interrégional européen Bretagne /Pays de la Loire /Poitou-Charentes ainsi que la Délégation permanente Bretagne Europe soutenus par la Région constituent des outils privilégiés à la disposition des acteurs. Après une période de latence en 2009 due au renouvellement du Parlement européen et de la Commission, les discussions sur le budget et les principales politiques communautaires vont s'engager pleinement. La Région est bien évidemment concernée par les propositions législatives relatives à la PAC, la pêche, la politique de cohésion... Les premiers documents émanant de la Commission sur le sujet de la réforme générale du budget suscitent déjà des inquiétudes et des réactions de beaucoup de régions notamment sur la politique de cohésion. L'approche des disparités et de la cohésion y semble plus nationale que régionale et la vision des enjeux plus sectorielle que territoriale alors même que le traité de Lisbonne promeut la cohésion territoriale. La Région devra être également vigilante dans les discussions relatives à la politique de cohésion sur la place de la coopération territoriale européenne et sur l'inscription de la Bretagne dans les futurs espaces et programmes appliqués sur ces espaces. Pour être en capacité de faire des propositions, la CRPM a d'ores et déjà constitué un groupe de réflexion avec des régions représentatives des différents espaces et des différentes natures de coopération.

A travers l'engagement dans ces espaces de coopération, la participation à des réseaux européens de nature thématique, les relations privilégiées qu'elle entretient avec quelques régions en Europe, les actions menées au sein du Comité des Régions (rapport sur le Livre vert sur la cohésion territoriale, intergroupe et rapport sur l'automobile), la Bretagne sans être au coeur de l'Europe donne l'image d'une région très ouverte sur l'Europe.

Elle se veut également une région ouverte sur le monde en coopérant avec d'autres régions dépassant les frontières de l'Union dans un souci de développement durable et solidaire et en se mobilisant sur des sujets comme le changement climatique dont l'impact va bouleverser l'économie et la vie de nos sociétés. Le réseau mondial de régions sur le développement durable, Nrg4sd, constitué en 2002 au sommet de la terre à Johannesburg dont la Bretagne assure la coordination pour l'Europe se prépare pour le rendez-vous de Copenhague où se négocieront les suites du protocole de Kyoto. Même si Copenhague est en tout premier lieu le rendez-vous des Etats, la reconnaissance de l'intervention régionale et de sa légitimité dans les mesures d'adaptation au changement climatique a considérablement progressé et la voix des régions devrait s'y faire entendre.



## Programme n° 901

### > Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

#### > Objectifs

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer la dimension européenne de la région
  - I.1 *Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes*
  - I.2 *Améliorer la capacité de la Région à participer à des réseaux européens*
- II. Poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions
  - II.1 *Renforcer la coopération avec d'autres régions européennes*
  - II.2 *Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays développés ou émergents*
  - II.3 *Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays en développement*
- III. Assurer la présence de la Région dans les programmes de coopération territoriale européenne
- IV. Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

#### ➤ Actions par objectif

##### **I. Développer la dimension européenne de la Région**

###### *I.1 – Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes*

##### **Gestion du réseau des « Animateurs Europe »**

Les 7 animateurs Europe recrutés en 2006 terminent leur mission à la fin de l'année 2009. Dès janvier 2010, ils seront remplacés par une nouvelle équipe de 10 personnes, recrutées en septembre 2009, qui interviendront dans les établissements scolaires, principalement du second degré, ainsi que dans les organismes de formation professionnelle. Au-delà des sujets européens habituellement proposés, l'offre des interventions aux établissements sera élargie à des animations « clés en main ». Pour 2010, une animation sur le thème de l'Europe verte est ainsi proposée. Par ailleurs, une réflexion est également lancée pour améliorer la communication sur ce dispositif auprès des établissements (affiches, site Internet...) et l'évaluation des interventions.

## **Gestion et animation du réseau « Kiosques Europe »**

52 établissements scolaires du second degré font désormais partie du réseau Kiosques Europe. Un nouvel appel à candidatures a été lancé au mois d'octobre 2009 pour sélectionner 10 nouveaux établissements, ce qui porterait le nombre d'établissements du réseau à 62. Il sera proposé aux établissements kiosques Europe de participer à l'événement annuel du réseau qui prendra la forme d'un jeu concours audiovisuel sur le thème de la citoyenneté européenne en s'interrogeant sur cette notion 20 ans après la chute du mur de Berlin.

Le site Internet Kiosques Europe sera, quant à lui, remplacé pour laisser place à un site plus dynamique et interactif, mieux adapté au rôle d'outil de liaison et de ciment du réseau qu'il devait jouer au moment de sa mise en ligne.

## **Soutien à des projets et des activités de dimension européenne**

La Région est susceptible d'apporter son concours financier à des actions et projets s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation du public breton aux enjeux européens. Ces projets peuvent soit participer à une meilleure connaissance de la diversité culturelle européenne, soit viser à renforcer la participation de la Bretagne aux programmes et initiatives communautaires.

*Les conditions d'éligibilité et modalités d'intervention sont précisées en annexe 3.*

### *I.2 – Améliorer la capacité de la Région à participer à des réseaux européens*

## **Animation de la Conférence des Affaires européennes**

L'année 2010 s'annonce très importante sur le plan des débats européens et les grands axes de la réforme des politiques de l'Union après 2013 devraient être officiellement adoptés dans le courant de l'année. Plusieurs sujets d'intérêt régional, tels que l'avenir de la stratégie de Lisbonne, la politique régionale et le budget communautaire seront de nature à motiver la réunion de la Conférence des Affaires européennes.

## **Soutien à l'espace interrégional européen Bretagne/Pays de la Loire/Poitou-Charentes de Bruxelles**

Sur le plan institutionnel, l'année 2009 a été marquée au niveau européen par le renouvellement du Parlement européen et la mise en place de la nouvelle Commission européenne. Sur le plan législatif, la Commission a publié en avril un Livre Vert sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) qui ouvrait une période de consultation jusqu'à la fin de l'année 2009. Un travail de réflexion des 3 régions sur ce sujet, en collaboration avec la Basse-Normandie et l'Aquitaine, a abouti à une position commune présentée aux institutions européennes lors d'une conférence en septembre dernier à Bruxelles. Pour l'année 2010, l'Espace interrégional européen se concentrera sur l'analyse des grandes orientations de la nouvelle Commission européenne sur les politiques communautaires en surveillant de près les propositions législatives concernant la PAC, la PCP, la politique régionale, l'environnement, les transports et la recherche. La réflexion sur l'avenir du budget communautaire a déjà été engagée mais devrait être pleinement lancée en 2010. Cette réflexion aura un impact considérable sur les principaux chapitres budgétaires que sont la politique de cohésion et la PAC. Les débats sur les perspectives financières de la PAC pourraient d'ailleurs s'avérer propices à l'organisation d'un événement sur ce thème à Bruxelles.

## **Assurer le financement de la Délégation permanente Bretagne Europe à Bruxelles**

La « Délégation permanente Bretagne Europe » assure les missions de représentation, d'accueil, et de lobbying de la Bretagne à Bruxelles. A ce titre, elle a, par exemple, apporté son appui à l'organisation de séminaires de travail de l'intergroupe 'Crise automobile' du Comité des régions qui ont abouti à un avis d'initiative sur ce sujet adopté en novembre dernier par le Comité des régions. Elle est également amenée à organiser des visites de bretons à Bruxelles (élus, acteurs économiques et sociaux, etc...) qui souhaitent entrer en contact avec des fonctionnaires européens ou des milieux européens spécialisés.

## **Soutien et participation à des réseaux européens**

La Région est membre de plusieurs réseaux européens et participe activement aux travaux de certains d'entre eux. Elle préside, par exemple, jusqu'à la fin de l'année 2009, le groupe de travail Aquamarina de la CRPM, qui a suivi la mise en œuvre du livre Bleu sur la politique maritime intégrée et du plan d'actions qui l'accompagne. Après une session conclusive des actions menées et une enquête d'évaluation auprès des régions parties prenantes de ce

travail, une réflexion au sein de la CRPM devra être conduite pour envisager les suites à donner à la mobilisation des régions sur le sujet et capitaliser au mieux le travail accompli. La Région prend également une part active aux groupes de travail de la CRPM dédiés à l'agriculture, la pêche et les transports.

La Bretagne est également présente au sein de huit réseaux régionaux plus thématiques, comme le réseau « Earllall » qui œuvre dans le domaine de la formation tout au long de la vie, le réseau NPLD sur la promotion de la diversité linguistique ou encore les réseaux « OGM free » ou « AREPO » pour la défense et la préservation de la qualité alimentaire.

La Bretagne accueillera en juin 2010 à Rennes l'Assemblée Générale de la Commission Arc Atlantique. Lors de la l'Assemblée Générale de la CRPM tenue en octobre 2009 à Göteborg, les régions de l'Arc Atlantique ont lancé une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie intégrée pour l'Arc Atlantique afin de répondre aux défis majeurs en matière de transport, de sécurité maritime, d'environnement, de recherche, d'innovation et de pêche. L'émergence de stratégies intégrées macro-régionales, comme celle récemment initiée au sein de la Mer Baltique et mise en œuvre par la Commission européenne, suscite des initiatives et la mobilisation d'autres espaces de coopération transnationaux. La Présidence de l'Union européenne, assurée par l'Espagne au cours du 1er semestre 2010, a déjà été approchée pour soutenir cette initiative. L'AG de Rennes en juin 2010 sera donc l'occasion de faire le point sur l'avancée des négociations sur ce sujet et sur l'avenir de la politique de coopération territoriale à l'horizon 2014.

## **II. Poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions**

### *II.1 – Renforcer la coopération avec d'autres régions européennes*

#### **Coopération avec la Saxe**

Le déplacement d'une délégation en Saxe en mars 2009, à l'occasion de la Semaine de la Bretagne, a permis d'engager de nouveaux chantiers sur des thématiques jusque là restées en sommeil, notamment en matière de développement durable et de développement économique.

Il s'agira en 2010 de concrétiser les idées d'échanges émanant de ces contacts tout en poursuivant les relations actives existant dans le champ de l'éducation et de la jeunesse, de la culture, ainsi que dans l'enseignement supérieur. Dans ce domaine, un colloque scientifique associant chercheurs bretons et saxons sera organisé en février 2010 sur le thème de la chimie durable, dans le cadre d'un partenariat entre l'Université européenne de Bretagne et les Universités de Dresde, Leipzig et Chemnitz. Ce colloque marquera le lancement d'une série d'échanges scientifiques pour une dizaine d'années, alternativement en Saxe et en Bretagne, autour du thème « Défis globaux pour le développement durable ».

#### **Coopération avec le Pays de Galles**

La coopération avec le Pays de Galles a enregistré en 2009 une intensification notable dans ses champs traditionnels d'échanges, notamment les jumelages de communes, la langue et la culture.

A ce titre, la Région poursuivra en 2010 son accompagnement afin de favoriser la mise en réseau des jumelages sur les 5 départements bretons, autour notamment de la dynamique engagée par l'association Bretagne-Pays de Galles. Cette mise en réseau depuis 2 ans se traduit par la réalisation d'actions collectives entre comités de jumelages.

En avril 2009, le déplacement du Président concomitant du voyage d'études conduit par Jean-Pierre Thomin sur la politique linguistique, auquel ont été associés une dizaine de structures et réseaux régionaux a permis d'échanger les expériences sur ce thème entre les deux Régions ; ce qui devrait se traduire en 2010 par le lancement de nouvelles coopérations.

Un effort particulier sera également porté sur le secteur de la santé publique afin d'engager une deuxième phase dans cette coopération permettant, après une phase d'études sur les indicateurs de santé dans chaque territoire, le lancement de programmes conjoints sur des thèmes d'intérêt commun, comme par exemple la surmortalité précoce liée à des causes évitables.

#### **Coopération avec la Wielkopolska**

Le développement de la coopération avec la Wielkopolska a confirmé l'important volet agricole des échanges entre les deux régions avec la mise en œuvre d'un nouveau programme annuel d'actions soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Dans ce cadre, l'accueil en Bretagne du Vice-Marshal chargé de l'Agriculture en octobre 2009 a permis de renforcer l'implication des autorités régionales de Wielkopolska dans ces actions.

Dans les autres domaines d'échanges, le très fort dynamisme des premières années de coopération a cependant connu en 2009 un certain essoufflement. Le Plan d'actions signé en 2005 entre les deux Régions prévoit une évaluation régulière des actions menées. Elle devra être conduite en 2010 pour tirer un bilan de ces cinq premières années de partenariat et actualiser le Plan d'action.

Enfin, la stabilisation amorcée en 2009 des missions et du fonctionnement de l'Association Bretagne/Pologne devrait lui permettre d'élaborer et de conduire un programme structuré d'activités en 2010.

L'année 2010 devrait également confirmer la présence de nos régions partenaires dans des projets européens et notre participation croisée au sein de réseaux et initiatives interrégionales. Ce sera notamment le cas dans le cadre du projet « En résonance » sur l'éducation au développement dont le démarrage est prévu au printemps 2010 et qui associera une ou plusieurs de ces régions.

Par ailleurs, en dehors de ces coopérations bilatérales, la Région est susceptible de mener des projets de coopération ponctuels et thématiques avec d'autres régions européennes, par exemple la Toscane, le Pays Basque....

## *II.2 Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays développés ou émergents*

### **Coopération avec le Shandong**

Dédié à la diffusion de la culture chinoise, l'Institut Confucius de Bretagne a connu sa première année pleine d'activité en 2009. Il assure principalement -mais pas exclusivement -des cours de langue chinoise. L'ouverture d'une antenne de cet institut à Brest sera effective en 2010. De plus, l'ISUGA (Institut de management Europe – Asie) de Quimper devrait se voir doter par nos partenaires chinois d'une « classe Confucius » (cours de langue assuré par un professeur mis à disposition, sous le contrôle de l'Institut Confucius de Bretagne).

En matière d'échanges thématiques, l'année 2009 a été marquée par le déplacement de deux délégations bretonnes en octobre, l'une composée de représentants du secteur de l'éducation, faisant suite à la visite de professionnels chinois de ce même secteur en avril, et l'autre de représentants du secteur du sport. A partir de 2010, la Région souhaiterait initier de nouveaux échanges dans le domaine du développement durable.

Enfin, le soixantième anniversaire de la République populaire de Chine sera marqué par deux événements : l'organisation par l'Institut Confucius de Bretagne d'une semaine de la Chine en février, et l'organisation par la Région d'une semaine du Shandong en septembre, autour de ce même thème du développement durable.

## *II.3 – Renforcer la coopération avec d'autres régions des pays en développement*

### **Coopération avec deux régions à Madagascar**

Madagascar connaît depuis plusieurs mois une situation d'instabilité institutionnelle. Le régime de transition doit, en concertation avec les représentants des quatre grandes mouvances politiques, arrêter le calendrier des échéances électorales. Les populations sont les premières victimes de cette situation. Les programmes techniques d'actions engagés en 2008 se sont toutefois poursuivis concrétisant ainsi les orientations retenues avec nos partenaires des Régions Analanjirofo et Anosy.

#### *Coopération avec la Région Analanjirofo*

La présence d'un volontaire de solidarité internationale rattaché à l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) en région Analanjirofo a permis de mettre en oeuvre plusieurs projets au cours de l'année 2009.

Dans cette région à vocation agricole, les activités principales sont les cultures vivrières (essentiellement le riz) et les cultures de rente telles que la vanille, le girofle, le café, le letchi. La problématique de la diversification des activités agricoles est au cœur des préoccupations des autorités nationales et régionales malgaches, avec le triple objectif d'améliorer la situation nutritionnelle, la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales. Dans ce contexte, nous avons ainsi accompagné trois programmes structurants en faveur des productions alimentaires, concernant : la diffusion des techniques culturales maraîchères, d'une part, le développement de la pisciculture familiale, d'autre part, l'appui aux dynamiques régionales de la filière lait, enfin.

D'autres projets suivront correspondant aux orientations évoquées lors de l'accueil d'une délégation malgache en novembre 2008. Un appui au développement de la production rizicole pourrait ainsi être engagé. Des propositions

d'actions pourraient être soumises au Ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre du nouvel appel à propositions lancé pour la période 2010-2012.

Pour l'ensemble des axes de la coopération régionale - agriculture et développement rural, activités marines, développement du tourisme durable, accès à une eau de qualité, artisanat -, la Région peut s'appuyer sur les initiatives engagées par des acteurs bretons, tels que les associations Amitié Madagascar Bretagne et Solidarité Malagasy 35 ainsi que le Conservatoire botanique national de Brest.

#### *Coopération avec la Région Anosy*

Cette coopération s'est nouée sur la base d'un projet pré-existant porté en Bretagne par Agrocampus-Ouest à Rennes, et mené en lien avec le Comité régional de développement d'Anosy et l'IHSM de Tuléar (Institut halieutique et de sciences marines). Cet accord de coopération, qui se voulait plus restreint, a retenu 2 thématiques : les activités marines et la santé.

Au titre des activités marines, La Région Bretagne apporte son appui à la mise en place d'un Institut de développement régional et de formation marine (IDMAR), qui développera son activité autour de trois grands volets :

- un appui institutionnel aux acteurs publics et aux instances de concertation (services décentralisés et déconcentrés, représentants de la société civile, etc.),
- un appui technique aux professionnels de la pêche et des cultures marines (organisation, techniques de pêche ou d'élevage, etc.),
- un pôle d'enseignement professionnel.

Pour sa part, la Région Bretagne intervient davantage sur les deux premiers axes (appuis institutionnel et technique) et prend en charge des missions d'ingénierie de formation, de transfert de connaissance et de savoir-faire. Elle s'appuie largement sur les compétences des professionnels bretons de la pêche et de la conchyliculture et sur le suivi technique assuré par Agrocampus-Ouest.

Un comité de pilotage du volet 'activités marines' de la coopération Anosy-Bretagne a été installé à Fort-Dauphin en été 2009. Dans le prolongement des actions engagées, il a établi un programme d'actions à mener au cours des mois à venir selon trois axes : expertises et études (notamment réalisation d'une monographie régionale des pêches maritimes), développement technique avec la poursuite du 'programme pirogues améliorées' engagé fin 2008 et la reprise des expérimentations conchylocoles (avec la participation d'un professionnel breton), formation (formation en mécanique hors bord notamment en partenariat avec le lycée Emile James d'Etel).

Deuxième thème fort, la santé. Les premières démarches engagées en vue d'une implication du pôle lorientais de formations sanitaires et sociales devront être confortées pour faire émerger des propositions concrètes d'actions. Celles-ci devraient concerner le renforcement des capacités des personnels soignants en privilégiant la formation de formateurs et en tenant compte également des actions sur place des ONG déjà fort impliquées dans ce domaine.

*Un soutien pourra être apporté aux initiatives et projets de partenaires renforçant la coopération de la Région avec ses régions partenaires. Les conditions d'éligibilité et modalités d'intervention de la Région sont précisées en annexe 4.*

### **III. Assurer la présence de la Région dans les programmes de coopération territoriale européenne**

La Bretagne peut bénéficier de quatre programmes opérationnels élaborés dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne pour la période de programmation 2007-2013 :

- celui de l'espace de coopération transfrontalière France (Manche)-Angleterre,
- ceux de l'espace atlantique et de l'Europe du Nord Ouest pour la coopération transnationale,
- celui de l'espace européen tout entier pour la coopération interrégionale

Une communication spécifique a été présentée lors de la session des 22 et 23 octobre 2009.

## **Soutien et participation à des projets de coopération transfrontalière France (Manche)-Angleterre**

Après 4 comités de programmation, 14 projets comportent des participations bretonnes sur un total de 51. Malgré un engagement croissant des acteurs sur ce nouvel espace de coopération, les résultats restent modestes et l'effort d'information devra se poursuivre en 2010, en réseau avec les collectivités bretonnes, notamment les départements, et les réseaux régionaux thématiques. Engagé dès 2007 par la mise en place de sessions d'information générale, ce programme régional d'information est entré dans une phase d'accompagnement plus ciblé qui sera décliné en 2010 notamment sur les thèmes de l'économie sociale et solidaire, du développement économique et des entreprises, ainsi que sur la procédure dite de « micro-projet », spécifique à ce programme transfrontalier et s'adressant aux petites structures privées. Trois nouveaux appels à projets sont prévus au cours de l'année 2010.

## **Soutien et participation à des projets de coopération transnationale Espace Atlantique**

Après 1 appel à projet clôturé, 15 projets comportent des participations bretonnes sur un total de 23. Lors du second appel en juin 2009, 78 candidatures ont été enregistrées dont 27 comportant une participation bretonne ; la sélection définitive des projets retenus par le programme interviendra en fin d'année. La vitalité de la participation bretonne sur cet Espace se confirme mais reflète largement l'expérience d'acteurs investis sur la programmation précédente 2000-2006. Malgré ces bons résultats, l'effort d'information devra donc se poursuivre afin d'attirer sur cet Espace de nouvelles structures. Un troisième appel à projet devrait être ouvert au printemps 2010.

## **Soutien et participation à des projets de coopération transnationale Europe du Nord Ouest**

Après 4 appels à projets clôturés, 4 projets comportent des participations bretonnes sur un total de 33. Le 5<sup>ème</sup> appel à projets est en cours. La participation bretonne sur cet Espace, moins élevée en terme de dépôt de projets, se heurte également à de très fortes exigences des autorités du programme et à une grande concurrence. Deux nouveaux appels à projets devraient être ouverts en 2010.

## **Soutien et participation à des projets de coopération interrégionale**

La très forte concurrence sur ce programme, déjà notable lors du premier appel à projets, s'est vérifiée avec le deuxième appel puisque près de 480 nouveaux projets ont été déposés et l'engagement des acteurs bretons sur ce volet C est plus ponctuel. Des opportunités d'accompagnement financier sur ce programme restent cependant ouvertes puisque deux nouveaux appels à projets pourraient être lancés en 2010.

L'information des acteurs bretons, particulièrement forte sur le programme de coopération transfrontalière, se poursuivra sur l'ensemble de ces espaces. Une attention particulière pourrait être portée en 2010 sur les aspects de « valeur ajoutée communautaire », transversale à l'ensemble de ces programmes et souvent à l'origine de difficultés dans la sélection définitive des projets.

Au-delà des actions d'information externes, l'accompagnement des services dans la mise en œuvre administrative et financière des projets associant la Région, soit à ce jour 5 projets, sera poursuivi en 2010 autant que de besoin.

Enfin, l'année 2010 sera marquée par l'accélération de la préparation de la programmation européenne 2013-2020. La Région continuera à s'associer à ces travaux, dans la continuité de ses premières démarches, tant au sein des Comités de chacun des programmes qu'à une échelle nationale ou européenne.

## **IV. Soutenir la présence de la Bretagne à l'international**

### *IV. Soutenir la présence de la Bretagne à l'international*

#### **Soutien des bretons à travers le monde**

Ce dispositif permet de soutenir les initiatives prises pour la promotion de la Bretagne dans le monde.

Grâce à lui, nous avons, par exemple, accompagné cette année l'organisation de la célébration de la Saint-Yves à Tokyo et à New-York.

En 2010, il sera destiné exclusivement au soutien de manifestations organisées pour la célébration de cette fête par les associations de bretons de la diaspora mondiale.

La Région lance parallèlement un appel à projet destiné aux potentiels initiateurs de projets de ce type sur le territoire régional.

Ces deux dispositifs complémentaires devant pour plus de lisibilité être harmonisés, je vous propose d'adopter les critères et modalités décrites en fiche annexe, et notamment de porter désormais à 40% le taux de subvention maximum lié à cette intervention.

### **Soutien aux relations interceltiques**

Comme pour les années précédentes, la Région apportera son soutien en 2010 aux initiatives visant à renforcer les relations entre la Bretagne et les différents pays et régions celtiques, au-delà des seules actions culturelles.

## ➤ **Eléments d'analyse du programme**

### Avertissement :

Les éléments d'analyse du programme ont pour objectif d'apporter une première information sur les résultats constatés et attendus des actions engagées par la Région. Ils n'ont pas vocation à évaluer l'ensemble d'une politique régionale. La valeur des indicateurs présentés ci-dessous n'est essentiellement porteuse de sens que comparée à elle-même c'est-à-dire dans le temps. S'agissant d'une démarche innovante de type Lolf (loi organique relative aux lois de finances, applicable à l'Etat depuis seulement 2006) et volontaire, la sélection des indicateurs, leur présentation et leur calcul sont susceptibles de subir des modifications.

### **Objectif 1 : Développer la dimension européenne de la région**

#### **Indicateur 1 : Evolution du nombre de structures touchées par les actions européennes**

Les structures recensées dans cet indicateur comprennent les lycées, les organismes de formation, les associations et les autres établissements scolaires qui ont été touchés par les actions d'information et de sensibilisation à l'Union européenne (dispositifs animateur Europe et kiosque Europe).

	<b>2008</b>	<b>2009</b> (provisoire)	<b>Cible 2010</b>
Nombre de lycées	178	179	170
Nombre d'organismes de formation	57	42	45
Autres (Associations, collectivités...)	22	38	60
<b>TOTAL</b>	<b>257</b>	<b>259</b>	<b>275</b>

#### **Indicateur 2 : Evolution du public touché dans le cadre des actions européennes menées**

Cet indicateur vise à évaluer le public touché par les actions d'information et de sensibilisation aux enjeux européens menés par la Région. Il recense le nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention d'un animateur Europe, le nombre de connexions au site Internet 'Kiosque Europe', le nombre de lycéens ayant participé à l'événement annuel Kiosque Europe et ayant participé à un déplacement à la Maison Jean Monnet à Houjarray ainsi que le nombre de visiteurs ayant été accueillis dans les locaux de la Région à Bruxelles.

	<b>2008</b>	<b>2009</b> (provisoire)	<b>Cible 2010</b>
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une intervention sur l'Europe		6888	6500
Nombre de connexions au site Internet 'Kiosques Europe'		1363	1500
Nombre de lycéens ayant participé à l'événement annuel Kiosque Europe et participé à la visite de la Maison Jean Monnet à Houjarray	899	933	900
Nombre de visiteurs ayant été accueillis dans les locaux de la Région à Bruxelles	1076	596	1000
<b>TOTAL</b>		<b>9780</b>	<b>9900</b>

## **Objectif 2 : poursuivre et développer les actions de coopération avec d'autres régions**

### **Indicateur 1 : évolution du nombre de projets de coopération soutenus :**

Cet indicateur vise à recenser l'évolution du nombre d'actions de coopération soutenues financièrement par la Région Bretagne et mises en œuvre par des acteurs externes, étant entendu qu'une même structure peut porter plusieurs projets.

	<b>2008</b>	<b>2009</b> (provisoire)	<b>Cible 2010</b>
Nombre de projets de coopération soutenus	34	43	43

### **Indicateur 2 : nombre de partenaires concernés par les coopérations avec d'autres régions.**

Cet indicateur recense le nombre de partenaires impliqués dans des projets à destination des régions cibles des coopérations de la Région Bretagne qu'ils soient ou non soutenus financièrement par la Région. Ces structures ont toutes mené au moins une fois une action conjointe avec une structure homologue dans une ou plusieurs régions partenaires ; elles sont membres du réseau d'acteurs constitué sur chaque zone géographique de coopération et réuni à échéance régulière. Ce chiffre cumulé d'une année sur l'autre ne comptabilise les partenaires qu'une seule fois même si leur intervention est multiple. 2009 a été marquée par une meilleure prise en compte des partenariats des établissements d'enseignement secondaire dans le cadre du dispositif Karta.

	<b>2008</b>	<b>2009</b> (provisoire)	<b>Cible 2010</b>
Nombre de partenaires concernés en cumul	271	311	330

### **Objectif 3 : assurer la présence de la région dans les programmes de coopération territoriale européenne**

#### **Indicateur 1 : nombre de partenaires bretons investis dans les programmes de coopération territoriale**

Cet indicateur comptabilise le nombre de partenaires (acteurs formellement investis dans une initiative européenne commune, quelquefois en tant que chef de file) bretons impliqués dans des projets ayant bénéficié d'un financement au titre des programmes de coopération territoriale européenne (ex programmes INTERREG) mais pas nécessairement soutenus financièrement par la Région. Pour mémoire, il s'agit des programmes de l'Espace Atlantique (doté d'une enveloppe FEDER de 104 millions d'euros) et de l'Europe du Nord Ouest (355 millions € de FEDER) pour le volet transnational, du programme France (Manche) - Angleterre pour le volet transfrontalier (173,4 millions € de FEDER) et du programme interrégional pour toutes les régions de l'Union européenne (321,3 millions € de FEDER). Il s'agit également d'un chiffre exempt de doublons.

Les programmes Espace Atlantique, Europe du Nord Ouest et interrégional IV C ne tiendront leur comité de sélection qu'en fin d'année 2009 ; les chiffres donnés pour l'année 2009 sont donc prévisionnels

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Cible 2010</b>
Nombre de nouveaux partenaires investis	26	définitif (oct.2009) : 28 prévisionnel global : 38	20
Nombre de partenaires investis en cumul (sans doublons)	26	définitif (oct.2009) : 54 prévisionnel global : 64	84

#### **Indicateur 2 : nombre de projets ayant bénéficié d'un financement des programmes de coopération territoriale européenne impliquant des partenaires bretons**

L'indicateur recense le nombre de projets auxquels participaient des partenaires bretons soutenus financièrement dans le cadre des programmes de coopération territoriale, dont certains impliquant directement la Région Bretagne. Mêmes remarques que ci-dessus.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Cible 2010</b>
Nombre de projets bretons par année	18	définitif (oct.2009) : 15 prévisionnel global : 30	15
Nombre de projets bretons en cumul	18	définitif (oct.2009) : 33 prévisionnel global : 48	63
Dont projets impliquant la Région	4	5 (définitif)	6

### Indicateur 3 - Allocation FEDER programmée pour les acteurs bretons

Ce nouvel indicateur comptabilise les montants FEDER alloués aux acteurs bretons dans le cadre de leur participation aux projets approuvés sur les différents programmes de coopération territoriale européenne. Il s'agit des montants programmés sur la base de la répartition budgétaire présentée dans la candidature, les montants finaux ne pouvant être connus qu'à la clôture financière de chaque projet. Mêmes remarques que ci-dessus.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Cible 2010</b>
Montant FEDER programmé par année	5,58	définitif (oct.2009) : 6,88 prévisionnel global : 10,38	7
Montant FEDER programmé en cumul	5,58	définitif (oct.2009) : 12,46 prévisionnel global : 15,96	22

### Objectif 4 Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

#### Indicateur 1 : évolution du nombre de projets soutenus

Cet indicateur vise à recenser l'évolution du nombre de projets soutenus dans le cadre des deux dispositifs liés à cet objectif, Bretons à travers le monde et relations interceltiques et la répartition entre les deux.

	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Cible 2010</b>
Nombre d' actions soutenues	11	3	7
Dont Bretons à travers le monde	7	3	5
Dont relations interceltiques	4	0	2

La Région poursuivra en 2010 son soutien aux initiatives renforçant la présence de la Bretagne dans le Monde, l'accent sera porté sur les actions menées autour de la Saint Yves, ce qui explique l'augmentation attendue du nombre de projets soutenus.

---

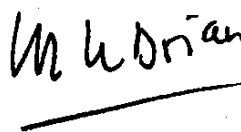
**En conclusion, je vous propose sur le programme 901 « Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 70 000 € au titre de l'exercice 2010 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 537 000 € au titre de l'exercice 2010 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 70 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 1 587 000 € ;

La ventilation de ces crédits par chapitre budgétaire figure conformément au cadre comptable en annexes 1 et 2.

- > d'adopter les modalités d'intervention figurant en annexes ;
- > d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France et à l'étranger ;
- > d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de transport international des délégations malgaches dans le cadre des accords de coopération bilatéraux signés par la Région avec les Régions Analanjirofo et Anosy ;
- > de donner délégation à la Commission permanente du Conseil régional pour :
  - affecter l'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement ouvertes au Budget et les crédits de paiement inscrits,
  - retenir les opérations à financer,
  - autoriser la prise en charge des cotisations ou adhésions à des organismes ou des réseaux de coopération européens,
  - autoriser le Président du Conseil régional à signer, dans le cadre du montage de projets européens ou de la mise en œuvre des projets auxquels la Région participerait au sein des programmes de coopération territoriale, les conventions correspondantes ou tout autre document liant les partenaires et adopter pour ces projets, en tant que de besoin, l'ensemble des modalités particulières nécessaires en matière de gestion administrative et financière,
  - approuver et autoriser le Président du Conseil régional à signer les conventions à intervenir dans le cadre de projets présentés auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes lors des appels à projets annuels ou pluriannuels et à adopter les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ces projets,
  - approuver et autoriser le Président du Conseil régional à signer les projets de conventions thématiques particulières d'application ou les plans d'actions intervenant dans le cadre des accords de coopération signés par la Région avec ses régions partenaires.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Annexe 3 - Soutien à des projets et des activités de dimension européenne

Un soutien pourra être apporté aux actions et projets de partenaires régionaux qui s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation du public breton aux enjeux européens et qui participent à une meilleure connaissance de la diversité culturelle européenne, ou qui visent à renforcer la participation de la Bretagne aux programmes et initiatives communautaires.

### 1. Critères d'éligibilité :

La Région ne soutiendra financièrement l'organisation de rencontres, d'échanges et d'actions de coopération bi ou multilatérales impliquant des acteurs bretons que si :

- l'initiative bénéficie du soutien de l'Union européenne au titre de l'un de ses programmes
- et/ou le domaine de l'action est pertinent par rapport aux priorités thématiques de l'Union Européenne (« Année Européenne », citoyenneté, sensibilisation aux enjeux et aux programmes de l'UE...)
- et/ou implique des acteurs issus des régions européennes partenaires de la Bretagne (Saxe en Allemagne, Pays de Galles, la Wielkoposka en Pologne).

### 2. Critères d'appréciation :

La Région sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- Initiatives menées en direction du public jeune, ainsi que les actions inspirées par l'actualité des politiques européennes ;
- Impact régional des projets, dans leur mise en œuvre ou leurs modalités de diffusion ;
- Caractère innovant et non récurrent du projet ;
- Respect des principes communautaires liés au développement durable, à l'égalité ou à toute autre politique ayant une résonance avec les activités de la Région ;
- Implication des acteurs issus des régions européennes partenaires de la Bretagne ;
- Durabilité du projet, caractère transposable de ses résultats, participation du public aux actions développées, diversité des acteurs locaux impliqués.

### 3. Modalités d'intervention:

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 30 000 € par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immobiliers ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipements engagées.

## **Annexe 4 – Soutien aux projets dans le cadre des accords de coopération de la Région Bretagne**

Un soutien pourra être apporté :

- d'une part, aux initiatives et projets d'acteurs bretons renforçant la coopération de la Bretagne avec ses régions partenaires en Europe, en Chine ou avec des pays émergents, à savoir la Saxe (Allemagne), le Pays de Galles, la Wielkopolska (Pologne) et le Shandong (Chine),
- d'autre part, aux projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités avec qui la Région a signé un accord de coopération à Madagascar – les Régions Analanjirifo et Anosy - ainsi que les projets accompagnés par des acteurs bretons dans ces territoires partenaires.

### **Principes d'intervention**

La Région a adopté la *Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable*. Aussi, une attention particulière sera accordée aux actions conformes aux orientations de cette charte et notamment aux principes suivants :

- cohérence avec les orientations nationales, régionales et locales : les autorités nationales, régionales ou locales ont défini des orientations et des priorités pour leur développement et l'aménagement de leur territoire. Les projets de développement portés par les acteurs bretons devront être en cohérence avec ces orientations,
- concertation et partenariat : l'élaboration et la mise en œuvre des projets doivent se faire en partenariat avec les populations locales, représentées par des collectivités, des associations locales, des établissements de formation...

### **4-1 / Soutien aux projets dans le cadre de coopérations en Europe, en Chine ou avec des pays émergents**

#### **Critères d'appréciation**

Les dossiers d'acteurs bretons susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- compatibilité géographique,
- compatibilité avec les domaines de compétences de la Région Bretagne et/ou des régions concernées,
- pertinence de l'initiative ou du projet par rapport aux priorités régionales de la coopération concernée ;
- présence de partenaires dans la région concernée,
- durabilité et réciprocité des échanges,
- participation d'autres acteurs.

Une attention toute particulière sera apportée aux projets impliquant des acteurs de plusieurs régions partenaires de la Bretagne.

#### **Modalités d'intervention**

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'actions précisément identifiées ;
- le financement sera accordé avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 40 000 € par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immeubles ;

- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

#### **4-2 / Soutien aux projets dans le cadre de coopérations dans des pays en développement**

##### **1/ concernant les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité partenaire à Madagascar**

Les projets de coopération devront avoir fait l'objet d'une élaboration concertée entre la collectivité partenaire et la Région Bretagne. Leur instruction se fera au cas par cas, sur la base des orientations retenues dans les accords de coopération et au vu des critères d'appréciation rappelés plus haut (point 4-1).

##### **2/ concernant les projets portés par des acteurs bretons**

###### Critères d'appréciation :

Les critères d'appréciation mentionnés au point 4-1, notamment la pertinence de l'initiative par rapport aux priorités régionales de la coopération concernée, s'appliquent également aux projets menés dans les pays en développement.

###### Modalités d'intervention :

Les **modalités d'intervention** sont les suivantes :

- ✓ le projet soumis doit être de nature à conforter la coopération entre la Bretagne et les régions partenaires. Un financement pourra être accordé au vu d'un programme d'actions précis,
- ✓ le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet (pour une première attribution),
- ✓ le taux de financement usuel des projets est de 30 % des dépenses éligibles.

###### **Les dépenses éligibles :**

- ✓ sont éligibles essentiellement les dépenses d'investissement matériel ou d'équipement, les dépenses de formation, de sensibilisation, de microfinance,
- ✓ d'autres dépenses, telles que les frais de ressources humaines, les missions techniques, les études et diagnostics préalables ou les frais généraux liés directement au projet, pourront être prises en compte,
- ✓ sont exclus des dépenses subventionnables les frais de structure ou de fonctionnement liés à l'activité ordinaire de la structure porteuse.

## Annexe 5 - Soutenir la présence de la Bretagne à l'international

### **Soutien des Bretons à travers le Monde**

Un soutien pourra être apporté aux projets portés par des associations de Bretons expatriés pour l'organisation de manifestations de célébration de la Saint Yves.

#### Critères d'appréciation

Les dossiers susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- le caractère innovant et créatif du projet
- le caractère citoyen et solidaire du projet
- le caractère fédérateur et transversal du projet
- la gratuité ou la modicité du prix d'entrée de l'événement

Le dossier sera également évalué sur :

- sa qualité d'ensemble et sa précision
- sa contribution à diversifier les contenus et les types d'événements proposés au public
- la capacité du porteur de projet à mettre en œuvre un événement rassemblant un large public

#### Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 40% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 15 000€ par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immobiliers ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

### **Soutien aux relations interceltiques**

Un soutien pourra être apporté aux initiatives visant à renforcer les relations entre la Bretagne et les différents pays et régions celtes, au-delà des seules actions culturelles.

#### Critères d'appréciation

Les dossiers susceptibles de recevoir une aide de la Région seront étudiés en fonction des critères d'analyse suivants :

- compatibilité avec les domaines de compétences de la Région ;
- impact de l'initiative en terme de renforcement des échanges interceltiques ;
- caractère innovant et non récurrent de l'initiative;
- durabilité de l'impact.

## Modalités d'intervention

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- un financement ne pourra être accordé que pour un projet ou un programme d'action annuel et précisément identifié ;
- le financement sera accordé impérativement avant le démarrage du projet ;
- le taux usuel d'intervention est fixé à 30% des dépenses engagées pour la mise en œuvre du projet sur la base du montant total des dépenses subventionnables (cf infra), avec un plafond de 10 000€ par an et par structure.

Les modalités de calcul de la subvention sont fixées comme suit :

- les dépenses subventionnables comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, les frais de ressources humaines liés au projet et plafonnés, les frais généraux liés au projet et plafonnés ;
- sont exclus des dépenses subventionnables : les frais de structures et/ou de fonctionnement de l'activité ordinaire de la structure porteuse c'est-à-dire les frais généraux autres que ceux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné, ainsi que les frais d'immeubles ;
- les frais de ressources humaines seront pris en compte dans la limite de 25% du montant total des dépenses subventionnables hors frais de ressources humaines et frais généraux, sur présentation d'un découpage homme/jour lié à la mise en œuvre du projet ;
- les frais généraux engagés pour la mise en œuvre du projet concerné (communications téléphoniques, affranchissements,...) ne pourront dépasser 15% du montant total des dépenses subventionnables hors frais généraux et frais de ressources humaines, et devront pouvoir être justifiés.

Les financements accordés par la Région pourront à titre exceptionnel couvrir des dépenses d'équipement liées au projet, dans la limite de 30% du montant total des dépenses d'équipement engagées.

## Budget primitif 2010

### *Répartition des autorisations de programme et d'engagement*

#### IX - Pour le développement des actions européennes et interrégionales

	AP	AE	<b>Total</b>
	900	930	
<i>P00901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à</i>	<i>70 000</i>	<i>1 537 000</i>	<i>1 607 000</i>
<b>Total</b>	<i>70 000</i>	<i>1 537 000</i>	<i>1 607 000</i>

	<i>AP</i>	<i>AE</i>	<b>Total</b>
<b>Total</b>	<b><i>70 000</i></b>	<b><i>1 537 000</i></b>	<b><i>1 607 000</i></b>

## Budget primitif 2010

*Répartition des crédits de paiement - Investissement et Fonctionnement*

## IX - Pour le développement des actions européennes et interrégionales

	Inv. 900	Fonct. 930	Total
<i>P00901 Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international</i>	<i>70 000</i>	<i>1 587 000</i>	<i>1 657 000</i>
<b>Total</b>	<i>70 000</i>	<i>1 587 000</i>	<i>1 657 000</i>

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Total</b>	<b>70 000</b>	<b>1 587 000</b>	<b>1 657 000</b>